

Dossier de Demande d'Agrément d'un Organisme de Formation

CPNEFP

**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Prévention et Sécurité**

**Dossier de demande d'agrément
en vue de la formation de candidats au
Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité**

CPNEFP Prévention et Sécurité

Pour réaliser les actions de formation préparant au C.Q.P., les Organismes de Formation devront faire l'objet d'un Agrément de la part de la CPNEFP de la branche.

Pour obtenir l'agrément ils doivent répondre aux caractéristiques et exigences suivantes :

- Justifier d'un numéro d'activité délivrée par la préfecture datant d'au moins 2 ans.
- Être agréé pour délivrer des formations SSIAP ou avoir conclu une convention de sous-traitant avec un organisme agréé.
- Être certifié par une norme de qualité ou certification de service spécifique aux organismes de formation aux métiers de la sécurité
- Communiquer les documents attestant que l'organisme est à jour de ses cotisations sociales et fiscales
- Disposer de locaux adaptés pour l'enseignement et la validation de la formation
- Disposer des matériels pédagogiques adaptés pour l'enseignement et la validation. (Ci-joint en annexe)
- Apporter la preuve de la capacité pédagogique et professionnelle des formateurs (CV) et de la mise à jour de leurs compétences
- Justifier de moyens pédagogiques (matériel et documentations/supports) liés à la validation du CQP
- Respecter les durées d'enseignement prévues par le Référentiel de Certification qui ne pourront être inférieures à 70 heures
- Faire faire une évaluation de la formation par les stagiaires et délivrer une attestation de stage
- S'engager à instruire les dossiers d'inscription des candidats au CQP et les dossiers de demande de VAE (lorsque le cas se présente)

Les centres de formation agréés pour offrir un accès à l'épreuve de validation du CQP Agent de Prévention et de Sécurité seront chargés des missions suivantes :

- Accueil et information des candidats sur la marche à suivre pour obtenir le CQP depuis l'inscription jusqu'à l'épreuve de validation,
- Vérification des pièces justificatives et inscription des candidats passant par la formation pour préparer le CQP
- Vérification des pièces justificatives, de l'éligibilité et inscription des candidats souhaitant obtenir leur CQP par la VAE
- Accompagnement des candidats à la constitution de leur dossier pour la VAE
- Gestion et archivage des dossiers de candidats
- Élaboration en fonction des diplômes, titres et certifications des candidats d'un parcours de formation individualisés sur la base des modules constitutifs du CQP
- Organisation et mise en œuvre des modules de formation préparant au CQP
- Préparation des candidats à l'épreuve de validation
- Transmission à la CPNEFP de la planification des dates et des sessions de passage d'examen,
- accueil des candidats aux dates prévues pour le passage de l'examen,
- vérification de leur identité,
- accompagnement des candidats à la prise en main de la machine (ordinateur, outil de validation),
- rappel des modalités de passage de l'épreuve, des modalités de notation et de délivrance des résultats,
- mise en place des moyens pour que l'épreuve se déroule dans des conditions normales d'examen (pas de possibilité de communication entre les candidats ou avec l'extérieur, pas de possibilité de recourir à une documentation quelle qu'elle soit sur support papier ou informatique, vérification du temps de passage de l'épreuve en adéquation avec les recommandations de la CPNEFP)
- en fin d'épreuve, délivrance des résultats et communication de ces résultats aux candidats et au service à la CPNEFP et à l'organisme qui a assuré son inscription à l'examen.

Les centres de formation agréés devront mettre à la disposition de la CPNEFP une personne référent de la gestion du dispositif.

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Raison sociale :

Nom et qualité du gérant ou du responsable légal :

.....

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de télécopie :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro SIRET :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code A.P.E. :

--	--	--	--

Numéro de déclaration d'activité auprès de la DRTEFP :

.....

Date de création de l'organisme :

.....

Nombre de formateurs salariés permanents au 31/12/2005 :

.....

Nombre de formateurs vacataires en lien avec l'organisme :

.....

Forme juridique :

S.A. S.A.R.L. Association

Autre (*préciser*)

Nom et qualité de la personne en charge de la demande d'agrément :

.....

Ligne directe :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse e-mail :

.....

L'organisme est : un organisme indépendant

la filiale ou le département formation d'une entreprise de sécurité. *Préciser le nom du groupe ou de l'entreprise :*

2 - ACTIVITES DE L'ORGANISME

Après de quelle(s) préfecture(s) l'organisme est-il agréé pour délivrer des formations en sécurité ?

Préfecture de ...	Date de l'agrément	Nature de l'agrément

Liste des formations assurées par l'organisme dans le domaine de la sécurité et nom des formateurs dédiés à chacune d'elles ?

FORMATION DISPENSEE PAR L'ORGANISME DE FORMATION

Intitulé	Dispose d'un agrément spécifique		Nom du formateur	Nom du formateur	Observations
	oui	non			
Diplômes					
BP-ATPS					
CAP-APS					
SSIAP 3					
SSIAP 1					
SSIAP 2					
SST ou AFPS					
SST Recyclage					

Métiers Surveillance Humaine					
APS					
Formation initiale					
Rondier Intervenant					
Surveillant magasin					
Conducteur de chien de défense					

Métiers sécurité privée					
Opérateur télésurveillance					
Sûreté aéroportuaire					
Transport de fonds					

Autres formations sécurité

Animateurs en prévention					
Chargé de sécurité d'entreprise					
Equipier de 1er inter					
Equipier de 2è Inter					
Formateur en sécurité					
HO.B0					
Lutte incendie en véhicule aménagé					
Sensibilisation incendie					

Formations autres

Démarche qualité					
Evacuation					
Formations & recyclages CHSCT					
Gestes et postures					
Gestion des conflits					
Responsabilité des chefs d'entreprises					
Risques industriels ICPE					
Risques chimiques					

Si l'organisme délivre des formations dans d'autres domaines, préciser lesquels :

Nombre total de stagiaires formés au cours de l'année 2005 :

Nombre de stagiaires formés en 2005 dans le domaine de la sécurité :

Nombre d'heures stagiaires délivrées en 2005 :

Dont dans le domaine de la sécurité :

Nombre d'heures de cours dispensées dans les sites répertoriés :

3 – MOYENS MATERIELS ET PEDAGOGIQUES

L'organisme dispose-t-il de locaux à son usage exclusif pour former les stagiaires ?

Oui Non

Nombre de salles de formation :

Commentaires (salle louée, en pleine propriété....) :

L'organisme dispose-t-il de plusieurs sites de formation ? (Etablissement secondaire)

Oui Non

Si oui, adresses de ces sites et nombre de salles de formation par site :

(Poursuivre sur papier libre si nécessaire)

	Adresse	Nombre d'heures dispensées sur site	Nombre de salles	Superficie des salles
Site 1				
Site 2				
Site 3				
Site 4				
Site 5				

L'organisme met à la disposition de ses stagiaires (cocher si nécessaire) :

- des micro-ordinateurs
- un centre de documentation
- des livrets pédagogiques
- des moyens de rétro projection
- des moyens de vidéo projection
- un service administratif capable d'assurer l'information des stagiaires sur les programmes de formation et leur inscription à un ou plusieurs examens
- du matériel d'apprentissage et d'entraînement spécifique aux formations à la sécurité. Préciser :

CPNEFP Prévention et Sécurité

L'organisme fait-il appel à des sous-traitants ou à des partenaires pour la mise en œuvre de certaines séquences de formation (location ou mise à disposition d'aires de feu, d'extincteurs, ...) ?

Oui

Non

Si oui lesquels et pour quelles activités ?

4 – EXPERIENCE ET MOYENS HUMAINS

Quelles sont les principales références commerciales de l'organisme dans le domaine de la sécurité ?

Dans le cadre de son agrément auprès de la CPNEFP Prévention Sécurité, quels sont les formateurs qui assureront la préparation au CQP Agent de Prévention et de Sécurité ?

NOM, Prénom, date de naissance	Qualifications et diplômes détenus (préciser les dates d'obtention)	Expérience professionnelle	Nombre d'années d'expérience dans la formation	Situation du formateur dans l'organisme (*)

(*) Inscrire « P » pour permanent et « V » pour vacataire. Si le formateur est vacataire, préciser auprès de quels autres organismes il intervient.

(Reproduire ces éléments sur papier libre pour les autres formateurs)

Remplir pour chaque formateur le CV type présenté en annexe

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Merci de bien vouloir joindre à ce dossier de candidature :

- ✓ Copie des agréments autorisant la dispense des formations type SSIAP/ SST ou à défaut la convention de sous-traitant.
- ✓ les Curricula Vitæ des formateurs qui interviendront pour l'organisme dans la formation des candidats au CQP Agent de Prévention et de Sécurité,
- ✓ les copies des diplômes et attestations de mise à jour des qualifications détenues par les formateurs,
- ✓ une attestation remplie par chaque vacataire (voir modèle ci-après),
- ✓ le détail du programme de formation relatif à la préparation du CQP Agent de Prévention et de Sécurité, établi conformément au référentiel de certification réalisé par la CPNEFP et mentionnant les durées de formation prévues pour chaque module,
- ✓ une présentation des tarifs pratiqués pour la formation préparant au CQP d'Agent de Prévention et de Sécurité,
- ✓ une copie du KBIS de l'organisme,
- ✓ Le récépissé de déclaration préalable d'existence en Préfecture pour l'activité formation.
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'année en cours
- ✓ Attestation du responsable de l'organisme. (voir modèle ci-après),
- ✓ Justifier d'une aire de feu permettant l'emploi d'extincteurs sur feu réel ou un bac à feux écologiques à gaz;)
- ✓ Dernier bilan pédagogique et financier
- ✓ Brochure et/ou catalogue de l'organisme
- ✓ Document unique DC7 (attestant que l'organisme est en conformité avec les dispositions fiscales et sociales) de l'année en cours
- ✓ La copie des certifications qualité pour chaque centre ou à défaut :
- ✓ Attestation d'engagement de l'obtention d'une certification de qualité (ISO, NF formation, «Certification de Service»...) délivrée par un organisme certificateur ou s'engager à déposer un dossier dans les 3 mois de la demande d'agrément à la CPNEFP afin d'obtenir la certification de service « Centres de formation pour les activités privées de sécurité et de sûreté » avant sa demande de renouvellement d'agrément. (voir modèle ci-après),
- ✓ Une liste des jurys paritaires de validation (qualité, ancienneté et entreprise d'appartenance) conforme aux dispositions du contenu du référentiel du CQP-APS. (voir modèle ci-après),
- ✓ Il appartiendra à l'organisme agréé de s'assurer qu'un membre du jury ne soit pas amené à valider la certification d'un membre de sa propre entreprise.

Trois exemplaires du dossier de candidature (un original et deux copies) sont à adresser par courrier à :

Secrétariat de la CPNEFP

**47 rue Aristide Briand
92 300 Levallois-Perret**

**Tél. : 01.41.34.33.41
Fax : 01.41.34.36.53**

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ORGANISME

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
..... de l'organisme de formation

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans le dossier de candidature d'agrément déposé auprès de la CPNEFP
- m'engage à faire connaître à la CPNEFP tout changement intervenant dans la situation de l'organisme mentionné ci-dessus (changement ou renforcement des équipes de formateurs, changement dans la situation administrative de l'organisme, ...)
- m'engage à respecter et à faire respecter par l'ensemble de mon personnel l'éthique et la déontologie propres aux métiers de la sécurité privée.
- accepte de me conformer aux contrôles qui pourront être effectués et/ou mandatés par la CPNEFP pendant la durée de mon agrément et m'engage à faciliter l'accès des auditeurs aux informations dont ils pourront avoir besoin.

Signature du représentant légal

Cachet de l'organisme

Fait à
Le

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-6).

MODELE D'ATTESTATION

A faire remplir par les vacataires

Je soussigné(e),, certifie effectuer des vacations en matière de formation à la sécurité en faveur de l'organisme depuis ans / mois (rayer la mention inutile) en tant que

- Salarié vacataire
 Indépendant

Pour un nombre moyen d'heures annuelles de :

et accepte de figurer sur la liste des intervenants vacataires de cet organisme pour son agrément à la CPNEFP de la branche prévention et sécurité.

Fait à
Le

Signature de l'intéressé(e)

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ORGANISME
Concernant le respect de la convention collective

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
..... de l'organisme de formation

certifie sur l'honneur, le respect des dispositions de la convention collective à laquelle mon activité est
rattachée à savoir la convention collective n°.....

<p>Signature du représentant légal</p> <p>Cachet de l'organisme</p>
--

Fait à
Le

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-6).

MODELE D'ATTESTATION

A faire remplir par les membres du jury

Je soussigné(e),, *Gérant, DRH, Responsable d'exploitation, Responsable des plannings, de la société :

Inscrit sous le N° du RCS :en date du : certifie avoir plus de 3 ans d'activité professionnelle dans les métiers de la sécurité privée et accepte de participer à titre gracieux en tant que membre et/ou président du jury lors des examens pour l'obtention du CQP – APS organisé par l'organisme de formation :

Pour la* ville, département(s), région :

Et je m'engage à ne pas participer au jury lorsqu'un de mes salariés se présente à l'examen du CQP APS.

Signature du représentant légal

Cachet de l'organisme

Fait à

Le

* rayé la mention inutile

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

MODELE D'ATTESTATION

A faire remplir par les membres du jury

Je soussigné(e),, Responsable de la société :.....
Inscrit sous le N° du RCS :..... certifie que Mr (Mme, Melle).....
Salarié de mon entreprise a plus de 3 ans d'activité professionnelle dans les métiers de la sécurité privée et autorise Mr (Mme, Melle)..... à participer à titre gracieux en tant que membre et/ou président du jury lors des examens pour l'obtention du CQP – APS organisé par l'organisme de formation :

Pour la* ville, département(s), région :

Signature du représentant légal

Cachet de l'organisme

Fait à

Le

Je soussigné(e),, accepte de participer à titre gracieux en tant que membre et/ou président du jury lors des examens pour l'obtention du CQP – APS organisé par l'organisme de formation : Pour la* ville, département(s), région :, et je m'engage à ne pas participer au jury lorsqu'un des salariés de mon entreprise se présente à l'examen du CQP APS.

Fait à

Le

Signature de l'intéressé(e)

* rayé la mention inutile

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ORGANISME Engagement d'obtention de Certification Qualité

Je soussigné(e),, agissant en qualité de de l'organisme de formation : atteste sur l'honneur, m'engager à déposer un dossier dans les 3 mois de la demande d'agrément à la CPNEFP afin d'obtenir la certification de service « Centres de formation pour les activités privées de sécurité et de sûreté » avant ma demande de renouvellement d'agrément de la CPNEFP ;

Signature du représentant légal

Cachet de l'organisme

Fait à

Le

DEFINITION DE LA CERTIFICATION DE SERVICES :

Un organisme tiers et indépendant certifie qu'un service est conforme à des caractéristiques définies dans un Référentiel. Ces caractéristiques font l'objet de contrôles réguliers. Les Pouvoirs Publics ont mis en place la Certification de Services pour répondre à un double objectif :

- répondre au besoin d'informations objectives des clients et des consommateurs,
- améliorer la compétitivité des services et favoriser la transparence de l'offre française sur un marché international croissant.

*La Certification de Services est une **démarche volontaire** qui permet une reconnaissance du travail et une constance dans la qualité. Elle consiste, à apporter la **preuve par une tierce partie que votre service répond aux exigences décrites dans le référentiel.***

ANNEXE

Matériels pédagogiques et d'examen

Le centre de formation doit disposer des moyens matériels et pédagogiques afin de réaliser les séquences pédagogiques pratiques définies en annexes A défaut, il doit disposer de conventions de mise à disposition des installations techniques de sécurité.

Liste minimum des matériels et équipements :

Secours à personnes

- un mannequin nourrisson
- un mannequin enfant
- 'un mannequin adulte
- divers outils de simulation
- une trousse de maquillage
- une trousse de pharmacie (désinfectants alcool gaz etc.)

Incendie.

Désenfumage :

au minimum un boîtier de commande manuelle pneumatiques équipées de ses cartouches de CO2

Eclairage de sécurité :

- blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie);

Moyens de secours :

- système de sécurité incendie :
 - au minimum, une centrale de mise en sécurité incendie, ou un système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme, avec possibilité d'afficher les défauts suivants (feux, dérangements, alimentation etc...);
- divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels.
- extincteurs (eau, poudre, CO2), si possible en coupe ;
- aire de feu permettant de justifier l'emploi d'extincteurs sur feu réel ou un bac à feux écologiques à gaz;
- robinet incendie armé (en état de fonctionnement) ;
- têtes d'extinction automatique à eau (non fixées).

- appareils émetteurs-récepteurs
- modèle de points de contrôle de ronde ;
- modèle d'imprimé, (permis de feu, consignes diverses) ;
- emploi du téléphone (réception, appel) ;
- Registre de prise en compte des événements (heure, motif, localisation, traitement).

Surveillance générale

Un poste central de sécurité équipée de :

- appareils émetteurs-récepteurs
 - 2 téléphones distincts, reliés à une salle de contrôle (une ligne standard, une ligne d'urgence)
 - Un boîtier de clés comportant différents types de passe (passe générale, passe partiel, clés individuelles)
 - une centrale d'alarme intrusion en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs (avec temporisation d'entrée, boîtier déporté etc.)
 - un système de vidéosurveillance équipée de plusieurs caméras
 - une main courante
 - un registre de consignes
 - un registre des procédures
 - un registre des clés se se
- un pc informatique avec logiciel de traitement de texte permettant d'établir un compte-rendu, gestion des mains courantes électroniques

Cadre légal et déontologique

- Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM. Celui-ci sera fourni par le centre de formation et devra répondre aux mêmes obligations de l'annexe IX de l'arrêté du 2 mai 2005.